

Rio Tinto

AVIS PUBLIC

PROJET DE STABILISATION DES BERGES DU COMPLEXE MÉTALLURGIQUE ET DE MINÉRAUX CRITIQUES DE RIO TINTO FER ET TITANE – OPÉRATIONS QUÉBEC À SOREL-TRACY

Cet avis est publié pour informer le public du début de l'évaluation environnementale du projet de stabilisation des berges du Complexe métallurgique et de minéraux critiques de Rio Tinto Fer et Titane – Opérations Québec à Sorel-Tracy.

En effet, au fil des ans, les courants, vagues et mouvements de glace lors des périodes de crues printanières du fleuve ont érodé la berge de manière importante, ce qui pose désormais un risque, tant pour la viabilité des équipements situés à proximité que pour la sécurité des employés, si aucune intervention n'est réalisée.

Pour plus d'information, le public peut consulter l'avis de projet déposé par son initiateur au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, lequel contient, notamment, une description du projet ainsi que du site visé, de même qu'une description des principaux enjeux identifiés et des impacts anticipés sur le milieu récepteur.

L'avis de projet de même que la directive du ministre relative à la réalisation de l'étude d'impact du projet sont accessibles pour consultation dans le registre public des projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'adresse Web suivante :

<http://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/index.asp>

Toute personne, tout groupe ou toute municipalité peut faire part au ministre, par écrit et au plus tard le 11 juillet 2024, de ses observations sur les enjeux que l'étude d'impact du projet devrait aborder. Ces observations peuvent être transmises au ministre par l'entremise du registre public à l'adresse Internet ci-haut mentionnée.

Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus relativement au processus d'évaluation environnementale de ce projet aux numéros 1 800 561-1616 (renseignements généraux) et sur le site Internet du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques www.environnement.gouv.qc.ca/

11 juin 2024

Cet avis est publié par Rio Tinto Fer et Titane inc. conformément à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

D. 287-2018, Ann. 2.